



ORANGE, le 20 Février 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

D. A. C.
**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

COURS ARISTIDE BRIAND –
CHEMIN DE BEL AIR –
ROUTE DU GRES -
AVENUE CHARLES DARDUN –
RUE PIERRE BROSSOLETTE –
AVENUE FELIX RIPERT –
AVENUE DES THERMES –
AVENUE CHARLES DE GAULLE –
ROUTE DE CAMARET –
CHEMIN DE L'ECOLE D'AGRICULTURE –
RUE PLAISANCE –
RUE ANCIEN HOTEL DE VILLE -

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de pose d'armoires FTTH, **Cours A. Briand n° 72 (PV 725798), Chemin de Bel Air n° 25 (PV 725795), Route du GRES (PV 2019.0001), Avenue Charles Dardun n° 27 (PV 722368), Rue Pierre Brossolette n° 2 (PV 722370), Avenue Félix Ripert n° 364 (PV 722371), Avenue des Thermes n° 364 (PV 722372), Avenue Charles de Gaulle n° 11 – n° 76 & n° 764 (PV 722375 – 722631 – 722373), Route de Camaret n° 689 (PV 722377), Chemin de l'Ecole d'Agriculture n° 1 (PV 722378), Rue Plaisance n° 1 (PV 722379) – Rue Ancien Hôtel de Ville n° 5 (PV 725773)**, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes sortes pourront être momentanément perturbés, selon les besoins de l'intervention.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 4 Mars 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 2 mois (sauf le jeudi sur les voies du centre-ville – marché hebdomadaire), sous l'entière responsabilité de la Société SET TELECOM d'AUBIGNAN.